Discussion générale

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **94 (1991)**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684871

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Discussion générale

Jean-Jacques Kottelat

Est-ce que l'intervention du député Tschumi lors de l'affaire Moeckli a fait de la Question jurassienne une question linguistique?

Gilbert Ganguillet

L'affaire Moeckli a été le détonateur, à une époque où on était particulièrement sensible aux questions de la langue. On peut citer par exemple les démêlés de M. Roland Béguelin, alors secrétaire communal de Tramelan, avec l'Etat de Berne concernant l'utilisation de la langue allemande, ou encore la question des écoles allemandes. L'affaire Moeckli a été la goutte qui a fait déborder le vase.

Bernard Voutat

Cette question pose le problème théorique de la relation qui peut exister entre un événement, une situation et une revendication politique. Au début des années 1920, un élu jurassien avait déjà subi un camouflet sans que cela se traduise dans un mouvement revendicatif. Ce qui montre bien que la relation n'est pas automatique; les organisations doivent d'abord rendre l'événement significatif pour les acteurs sociaux qui, ensuite, le traduisent en revendiqué effectif.

Bernard Prongué

L'identité est un peu comme la culture. On peut avoir une forte identité, sans agir, mais souvent aussi l'identité s'exprime par l'action. Est-ce qu'on se bat pour devenir Jurassien, ou est-ce que c'est parce qu'on est Jurassien qu'on agit comme on agit? Autrement dit, est-ce que l'identité agit ou est source d'action?

Daniel Schulthess

Il y a trois niveaux: (I) d'abord, celui des personnes; (II) ces personnes portent des traits; (III) et si une personne A et une personne B portent l'une et l'autre ces traits, il y a identité de type. C'est une sorte de trait de second ordre. Mais ce sont les personnes qui agissent en fonction de leurs croyances et de leurs désirs. En ce sens, l'identité n'est pas source d'action. Quant à la protection des minorités, c'est la liberté des personnes quant à l'usage d'une langue, l'appartenance à une culture, etc., qu'il faut protéger.

Gilbert Lovis

Est-ce que la langue est un trait d'identité? Par exemple entre Africains francophones et Jurassiens, ou encore entre Appenzellois et Bâlois, y a-t-il deux identités ou non?

Daniel Schulthess

Il y a identité quant à la langue. Concernant le trait «locuteur de français», Africains francophones et Jurassiens sont mêmes. La notion d'identité sans précisions est incomplète.

Roger Bueche

Si les Argoviens et les Vaudois n'avaient pas été débarrassés des Bernois par un trait de plume, seraient-ils encore en train de gloser sur leur identité? On l'avait l'identité jurassienne avant les plébiscites. Comment aurait-on formé autrement toutes ces sociétés jurassiennes? D'avoir voulu être Suisses à part entière, on a réussi à nous charcuter. Comment la Suisse pourra-t-elle encore se présenter devant l'Europe après avoir traité pareillement le peuple jurassien? Mon propos n'est pas dirigé contre les Suisses alémaniques ou les Bernois. Je pense que le Laufonnais devait faire partie du canton du Jura. Il me semble qu'une minorité suisse alémanique dans un canton romand est moins en danger que l'inverse.

Jean-Marc Voisard

Il me paraît délicat, voire arbitraire, de classer les individus. Est-ce qu'on peut chercher un facteur d'identité commun à un ensemble?

Gilbert Ganguillet

L'identité devient pertinente lorsque les traits communs ont une signification sociale. Par exemple, le fait de porter ou de ne pas porter de lunettes n'implique pas un trait d'identité sociale. En sciences sociales, le concept d'identité est pertinent quand les traits constituent un sentiment d'appartenance (langue, origine, etc.). Pour la Question jurassienne, ce domaine n'a pas été encore assez étudié. Il faudrait voir quels sont les traits caractéristiques et pertinents de la personnalité jurassienne.

Jean-Marc Voisard

Quelle est la situation identitaire des Jurassiens français qui ont vécu eux aussi une récession dans un même type de monoindustrie?

Gilbert Ganguillet

Je ne connais pas très bien la situation française. Mais, de façon générale, on peut dire que la France a eu une évolution centralisée qui a gommé en bonne partie les identités régionales.

Pierre Henry

Il faut être très prudent quand on parle de langue. Avant que le français ne soit imposé par l'école au siècle passé, les gens parlaient le patois. A La Neuveville et à la Montagne-de-Diesse, on a parlé pendant très longtemps une langue (dialecte franco-provençal) très différente de celle des autres régions jurassiennes (langue d'oïl).

Jean-Claude Rennwald

Je me permets d'insister sur la question de la germanisation et de la défense des minorités. Dans cinquante ans, la majorité de la population du Jura bernois parlera-t-elle encore français?

Bernard Voutat

C'est une question politique centrale. Mais l'histoire est faite autant d'assimilation que de résistance à l'uniformité. Ce sera aux acteurs de ce pays de se prononcer.

Bernard Prongué

On ne peut jouer au prophète. Tant dans le canton du Jura que dans le Jura bernois, la défense de la langue a été prioritaire; dans le canton du Jura, on souligne la dimension française ou latine, alors que dans le Jura bernois on insiste davantage sur la valeur de pont entre les différentes parties de la Suisse, avec un bilinguisme qui n'est pas sans danger. Mais la suite dépendra d'une volonté politique, ou d'une absence de volonté politique.

Cyrille Gigandet

On peut se référer à des cas exemplaires, comme les foyers germanophones, au tournant du siècle, à Delémont, à Porrentruy, à Moutier. A ce moment-là, la région a réussi à maîtriser ce phénomène. On peut se poser la question si cette région sera encore capable de réagir à l'avance des dialectes alémaniques ou au bilinguisme.

Daniel Chaignat

La germanisation est un danger, mais elle dépend pour une large part de notre attitude vis-à-vis des Suisses alémaniques. Un rejet a tendance à cristalliser leur opposition. La minorité se crispe sur ce qui la différencie. A mon sens, il faudrait avoir plus de souplesse face aux

Suisses alémaniques et faire un effort pour les accepter comme ils sont.

Bernard Voutat

Il faut examiner le problème de la territorialité des langues. On peut se demander si les sociétés occidentales ne sont pas en train de reformuler les rapports entre population et territoire. On peut prendre comme exemple ce qui s'est passé au XIXe siècle à propos du droit de vote des non-bourgeois d'abord combattu, puis admis jusqu'à devenir «naturel». Peut-être que le principe de la territorialité des langues suit une évolution analogue. En tout cas, cette question va se poser en termes nouveaux, si l'on songe aux problèmes de l'immigration (cf. en France les débats sur la «nouvelle nationalité/citoyenneté»).

Jean-Claude Rennwald

Les conséquences de cette redéfinition ne sont pas les mêmes à Zurich ou à Genève qu'ici. L'équilibrisme du projet constitutionnel entre territorialité et liberté des langues peut comporter des risques dans une région comme celle-ci. Sur un autre plan, la Transjurane peut induire aussi un certain nombre d'effets culturels non encore évalués dans ce domaine.

François Kohler

Les auteurs du rapport ont parlé d'identité plurielle; un journal a même parlé d'identité vaporisée; est-ce à dire qu'il existait une seule identité jurassienne avant 1974 qui n'existe plus actuellement?

Bernard Prongué

Cyrille Gigandet a essayé de dégager l'image du Jura, vue de l'extérieur, à travers l'Année politique suisse. On parlait des Jurassiens comme on aurait parlé des Vaudois. C'était un ensemble défini territorialement par sept districts, ce qu'on appelle le Jura historique. A l'intérieur, il y avait des composantes distinctes (comme cela existe aussi dans d'autres cantons), mais on était Jurassien, séparatiste ou antiséparatiste. A partir de 1978, le Jura partagé institutionnellement conduit à une identité plurielle. Le Jurassien du canton du Jura est un citoyen d'un canton. Le Jurassien qui vit dans le Jura bernois est-il Jurassien bernois, Jurassien tout court, ou Bernois romand? Quant au Laufonnais, qui était considéré comme Jurassien jusqu'en 1974, il ne l'est plus en 1989 à la suite de ses options bâloises. De plus, dans le Jura bernois, une rupture existe entre séparatistes et antiséparatistes. L'identité jurassienne apparaît donc plurielle et éclatée. La réalité profonde n'est plus la même aujourd'hui qu'à l'époque.

François Kohler

Ne faut-il pas distinguer entre le projet politique initial (la création d'un canton du Jura de sept districts) et l'identité jurassienne? Le projet est aujourd'hui caduc, mais cela n'implique pas nécessairement que l'identité jurassienne n'existe plus.

Bernard Prongué

L'identité jurassienne a évolué; elle n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était en 1974; ce qui devrait conduire à appréhender différemment cette réalité nouvelle.